



Résumé du rapport du Sénat – Les négociations sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2028-2034 : quels enjeux pour la France et l'Europe ?

Le présent rapport du Sénat analyse les négociations en cours sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne pour la période 2028-2034.

Il met en lumière les évolutions majeures proposées par la Commission européenne, notamment l'augmentation du budget européen, le remboursement du plan de relance **Next Generation EU**, l'évolution de la politique agricole commune (PAC) et de la politique de cohésion, ainsi que la question des nouvelles ressources propres européennes.

La Commission européenne propose un budget de près de **1 985 milliards d'euros** pour la période 2028-2034. Cette hausse s'explique notamment par le remboursement du plan **Next Generation EU**, dont le coût est estimé à environ **24 milliards d'euros par an** dans le prochain cadre financier.

En France, le prélèvement sur les recettes du budget général de l'État au profit de l'Union européenne a atteint **22,96 milliards d'euros en 2025**. Il est composé :

- d'une ressource fondée sur la TVA harmonisée ;
- d'une contribution calculée sur le revenu national brut (RNB), qui représente environ **80 % des versements** ;
- d'une contribution liée aux emballages plastiques non recyclés.

Cette contribution française devrait connaître une forte progression : **28,4 milliards d'euros sont attendus en 2026 puis 31,2 milliards d'euros en 2027**, soit une augmentation de près de **8 milliards d'euros en seulement deux ans**.

Le rapport souligne qu'en l'absence d'un accord sur de nouvelles ressources propres destinées à financer le remboursement de l'emprunt européen, la hausse de la contribution de la France pourrait être de l'ordre de **2,27 milliards d'euros supplémentaires par an à partir de 2028**, pour un montant total de près de **75 milliards d'euros** sur la période concernée.

Afin de limiter la pression sur les contributions nationales, plusieurs pistes de nouvelles ressources sont étudiées : le marché européen du carbone, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, une contribution sur les déchets électroniques non recyclés, une ressource fondée sur les accises sur le tabac, ainsi qu'un prélèvement sur le chiffre d'affaires de certaines grandes entreprises opérant au sein de l'Union européenne.

La France figure parmi les principaux contributeurs nets au budget européen aux côtés de l'Allemagne et des Pays-Bas. Sa contribution nette, c'est-à-dire la différence entre ce qu'elle verse au budget européen et ce qu'elle reçoit, est estimée à environ **10 milliards d'euros par an**.

Le rapport souligne également que ces nouvelles orientations budgétaires auront des conséquences importantes sur les politiques européennes. Les débats portent notamment sur l'avenir de la PAC, de la politique de cohésion, du soutien aux territoires, mais aussi

sur les investissements d'avenir dans la recherche, la transition écologique, les infrastructures, la sécurité et la défense.

Au-delà des aspects techniques, le débat sur le futur budget européen est avant tout un débat politique. Une Europe forte doit disposer des moyens nécessaires pour agir face aux défis communs.

Mais dans un contexte où les finances publiques françaises sont fortement contraintes, l'augmentation de la contribution nationale pose une question de choix et de priorités budgétaires.

L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre l'ambition européenne, la solidarité entre États membres et la nécessité de répondre aux besoins concrets des citoyens français : éducation, santé, hôpital, logement, sécurité, justice, défense, transition écologique et services publics.